



Mesdames, Messieurs,  
les conseillers municipaux  
des communes membres de la  
Communauté d'agglomération de l'Auxerrois

Mesdames, Messieurs, chers collègues élus municipaux,

Je viens vous interpellé sur l'avenir de notre intercommunalité, la communauté d'agglomération de l'Auxerrois. Cette communauté devrait être **un service pour toutes les communes, pour le bénéfice de tous les habitants, de l'ensemble du territoire**, mais certains dossiers flous m'interrogent.

Malgré ma volonté d'investissement dans cette communauté, je continue à ne pas être informé correctement, à me poser certaines questions, et c'est pourquoi je vous adresse ce courrier. Si certains d'entre vous avaient un sentiment similaire, je les invite à poser des questions afin d'**obtenir des réponses constructives pour l'avenir de notre intercommunalité**.

Le 21 juin dernier, lors du conseil communautaire, il y a eu un vote pour une convention de préfiguration de mutualisation entre la ville d'Auxerre et la Communauté d'Agglomération. Cette convention a comme signataires Guy Ferez pour la Communauté et Martine Millet pour la ville d'Auxerre (deux élus d'Auxerre !). Son titre est d'élaborer le cadre de la future organisation mutualisée entre la ville et la communauté.

Je m'interroge, **s'agit-il de mutualisation ou de transferts de charges** de la ville à l'agglomération ? Une mutualisation c'est une addition de moyens gagnants-gagnants où les Maires et leurs conseils municipaux restent décisionnaires et peuvent à tout moment faire autrement, si l'intérêt des habitants ou de la collectivité le nécessite.

Je n'ai vu aucun comité de pilotage créé sur le sujet pour préparer ce travail, **le dernier comité de pilotage sur la mutualisation était le 11 février 2016**. Depuis, nous pratiquons la mutualisation des équipes et matériels techniques entre Venoy, Bleigny le carreau, Villeneuve St Salves et Quenne, dans de très bonnes conditions. Les éléments de mutualisation sont co construits, si un Maire ou son conseil souhaite faire autrement, nous échangeons et il est toujours possible de faire évoluer les conventions.

**Cette mutualisation avec la ville sera-t-elle aussi obscure que la téléconsultation** qui a coûté 29660 €. Sur celle-ci, Venoy avait participé, hors à ce jour, nous ne disposons toujours pas des résultats détaillés écrits et des éléments d'engagements pris par le Président dans son courrier du 1<sup>er</sup> février 2018 !

Dans une intercommunalité qui se veut dynamique et qui souhaite porter le territoire vers l'avant, **la gouvernance devrait être assurée par un conseil des Maires tous les 6 mois** pour échanger sur **nos visions, les enjeux du territoire** et construire l'avenir ensemble au bénéfice de la communauté et de toutes les communes, quelle que soit leur taille. Sur les projets de mutualisation, le conseil des Maires doit avoir une analyse et un avis incontournable. Hors **le dernier conseil des Maires était le 9 novembre 2016 !** Il n'y a jamais eu de conseil des Maires depuis que nous sommes 29 communes dans la communauté d'agglomération !

Je suis très inquiet de **cette gouvernance dans le secret !** Faut-il rappeler la vente du terrain porte de Paris par la ville d'Auxerre à la communauté d'agglomération pour 1 042 600€ ? Faut-il rappeler que lors de la dernière CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) sur le transfert de compétence économique, après plus de 18 mois de discussions, sur des chiffres plus surprenants les uns que les autres, il nous a été demandé de **voter sans qu'aucune commune n'ait reçu par écrit le bon détail des chiffres de toutes les zones d'activités du territoire ! Comment seront les prochaines CLECT ?**

Il nous est souvent fait remarquer, que la ville centre assume des charges qui servent à tous les habitants de la communauté. Je suis d'accord, mais nous n'avons pas les mêmes recettes, l'Etat verse à la ville d'Auxerre des dotations de centralité urbaine pour assumer les services communs au territoire. Ceci fait que les dotations de fonctionnement sur 2017 sont de **210 €/habitant à Auxerre**, quand **d'autres communes** sont entre **75 et 110 €/habitant**, voir parfois moins.

C'est pourquoi, **quand il y a transfert de charges**, pour que l'avenir du territoire évolue en équilibre, que chaque commune, ville ou village soit moteur et gagnant pour ses habitants, il est très important que tous les chiffres soient analysés en détail et **que la répartition soit juste pour tout le monde.**

Je reviens au sujet principal de ce courrier, la mutualisation entre la ville et la communauté d'agglomération. Je relève dans la lettre de mutualisation numéro 1 (copie jointe) distribuée en début d'été aux agents de la ville d'Auxerre, sans copie aux élus, plusieurs éléments qui méritent des éclaircissements :

Il est fait état de 260 agents à la communauté alors qu'ils sont 133 maximum ! Dans le dernier tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018 voté le 12 décembre 2017, nous avons 133 postes créés et 117 pourvus, donc réels. **Que cache cette grosse erreur ?**

Il est fait référence à la loi du 12 juillet 1999, « **mettre en œuvre la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs** », c'est excellent, c'est ce que je demande à travers les comités de pilotage et les conseils des Maires, mais je repose la question, quand et avec qui ces réunions se sont-elles tenues ? La communauté représente 72 000 habitants dont près de 35000 à Auxerre », donc 37 000 habitants qui ne sont pas dans la ville et pour lesquels il n'a rien été demandé à leurs conseils municipaux sur d'éventuels besoins légitimes ?

Dans le paragraphe « **Et ailleurs ça se passe comment** », il aurait été intéressant de parler des expériences locales comme la SPL du Coulangeois, la mutualisation Venoy Bleigny le carreau Quenne Villeneuve St Salves, la mutualisation sur le droit du sol avec Monéteau, ou peut-être d'autres initiatives auxerroises ? Dans la présentation en bureau, pas une phrase sur les exemples ci-dessus !

« **Une construction dans la concertation** » : C'est un beau titre, mais je note que les ateliers se sont tenus les 8 mars, 25-26 avril, 23-24 mai, c'est-à-dire que toutes ces réunions de travail ont eu lieu avant même le vote du 21 juin, un bel exemple de démocratie ! Le président connaîtrait-il le résultat des votes à l'avance ? Je reviens à ma question de gouvernance communautaire, **quels sont les élus communautaires qui ont travaillé sur ce projet et participé à la concertation ? Quelle sera la place des cadres de la Communauté dans le futur organigramme ?**

A ce jour, j'observe dans le futur organigramme, 24 services mutualisés, dont les Services étude et travaux, patrimoine, maintenance et infrastructures, 13 services communautaires et 22 services communaux. Je suis surpris de cette répartition et cherche à comprendre. **Si les services mutualisés ne travaillent que pour la ville, pourquoi deviennent-ils mutualisés ?** Si ils vont travailler pour l'ensemble du territoire de la communauté, donc les communes membres, comme indiqué dans le document du bureau du 10 septembre 2018, alors **pourquoi tous les Maires n'ont pas été consultés sur ce projet ?**

Sur le sujet de l'assistance technique aux communes, voici plusieurs fois que je demande au Président que la communauté d'agglomération adhère à l'agence technique départementale. Sachant que de nombreuses communes de la communauté sont adhérentes pour utiliser cette assistance (minimum 16), voici **une adhésion qui bénéficierait aux communes** (baisse de leur cotisations) **et à la communauté** dans le cadre du transfert de compétence assainissement par exemple. Mais sur cette question, comme d'autres intéressantes, aucune réponse du Président !

En résumé, j'espère que sur toutes ces réflexions importantes, **chaque conseiller municipal des 29 communes est bien informé des orientations qui sont prises par notre communauté d'agglomération et son bureau exécutif.**

Les prochains conseils communautaires sont les 25 septembre et 8 novembre en matinée, je rappelle qu'ils sont publics et j'invite tous les conseillers municipaux à y assister.

**Nous avons besoin que notre communauté d'agglomération se dynamise, mais ce doit être ensemble, pour le bénéfice de tous les habitants, de toutes les communes et surtout pas pour certains, au détriment d'autres, dans la précipitation. L'équilibre du territoire est un enjeu important pour le futur.**

Je vous remercie de participer activement à la construction de notre intercommunalité **en demandant un pilotage de ce dossier et des autres dossiers importants en conseil des Maires** et vous souhaite, mes plus sincères salutations.

Christophe BONNEFOND

Maire de VÉNOY

Conseiller communautaire



